



**Procès-verbal du Conseil d'Administration
de l'Association Nationale des Retraités de la Police
(A.N.R.P.)**

Jeudi 5 mai 2022 - Strasbourg

Le jeudi 5 mai 2022, à 16h40, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.N.R.P., les membres de l'Association Nationale des Retraités de la Police se sont réunis en Conseil d'Administration, sur convocation du Président national, à l'Hôtel Novotel Centre Halles, Salle Est-Ouest, 4 Quai Kléber, 67000 Strasbourg,

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

Etaient présents :

Les membres du Conseil d'Administration :

BALAUD Joël : Président national, membre du Bureau national,
BENITEZ Pascal : Administrateur
BERGA Michel : Administrateur
DAHLEM Roland : Vice-président national, membre du Bureau national
DECHASSAT Daniel : Administrateur, membre du Bureau national
FIGUEREDO Jean : Administrateur
FREMINET Gérard : Administrateur, membre du Bureau national
GASSERT Jacques : Administrateur, membre du Bureau national
GROUBER Michel : Administrateur
IMHOFF Bernard : Administrateur
LEHMANN Daniel : Administrateur
LUTZ Albert : Administrateur
MANTE Jean-Claude : Administrateur
NAHON Roger : Administrateur
NOIRIEL Christian : Trésorier national, membre du Bureau national
OLIVAN Louis-François : Administrateur, membre du Bureau national
PEDROTTI Maurice : Administrateur
SIMON Marie-Dominique : Administrateur
STRAVOPODIS Marc : Administrateur, membre du Bureau National

Les administrateurs excusés (avec remise d'un pouvoir)

HALLARD Michel
LAFFITTE Gérard
MONTROYA Francis

Les membres de la Commission de Contrôle Financier (sans droit de vote)

BACHER Etienne
DUBOIS Jean

Le Conseil d'Administration était présidé par Monsieur Joël BALAUD, Président national de l'association. Il était assisté d'une Secrétaire de séance, Madame Gaëlle PASSERIEUX, responsable administrative et comptable de l'association.

Le Quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 16h00 et propose un Président de séance et une Secrétaire de séance, **cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour est rappelé :

- 1) Approbation du procès-verbal antérieur du 5 juin 2019
- 2) Rapport moral et d'activités, rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication par le Président National
Débats et vote sur les rapports
- 3) Rapport financier du Trésorier National par Christian NOIRIEL
Débats et vote sur le rapport
- 4) Rapport d'information de la C.C.F. par Etienne BACHER et Jean DUBOIS.
- 5) Projet de vente du Centre Georges Brunelin St Laurent-de-Neste par Gérard FREMINET
Débats et vote
- 6) Proposition de révision des contrats de fourniture des accès internet et téléphoniques du siège aux fins de réduction des coûts et d'accès à la fibre par Gaëlle PASSERIEUX
- 7) Élection de Pascal BENITEZ, candidat à un poste au Bureau National.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents nécessaires à la préparation du CA ont été adressés par mail à chacun des participants en complément des convocations. Ces documents figurent en annexe du présent procès-verbal (PV du 5 juin 2019, tableau comparatif des offres téléphonie et internet).

Le Président met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- La feuille de présence certifiée exacte
- Les pouvoirs des personnes représentées
- Les procès-verbaux des derniers CA
- Les comptes de l'exercice 2021
- Les rapports et annexes de l'exercice 2021

Le Président indique que les points 2 à 5 ont déjà été abordés en AGO, il propose donc de traiter les points restants 1, 6 et 7.

- 1) Approbation du procès-verbal antérieur du 5 juin 2019.

Le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration qui s'est tenu le 5 juin 2019 à l'Hôtel Novotel Centre Halles, 4 Quai Kléber, 67000 Strasbourg, a été diffusé aux participants par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

- 2) Rapport moral et d'activités, Rapports sur les œuvres sociales, l'organisation, la presse et la communication

Compte- rendu de l'AGO du 5 mai 2022 :

Le Président fait le bilan de l'année et présente son rapport regroupant la communication, les activités et la situation globale de l'association et son avenir.

Il commence son exposé en détaillant les points satisfaisants : outils de communication (blog, site, revue, relations épistolaires avec les adhérents), liens avec les administrations, les partenaires. Il souligne les contacts qui ont été noués ou renforcés avec beaucoup d'organismes : Fondation Jean Moulin, l'ANAS, Orphéopolis, Services du Ministère de l'Intérieur, de la DGPN, des Polices Municipales destinataires de la revue Informations Police ainsi que plusieurs compagnies de CRS à l'occasion de leurs anniversaires de création auxquels se sont rendus des représentants de l'ANRP. Il mentionne aussi

l'association Police et Humanisme qui a organisé la dernière célébration de la St Martin (Patron des Policiers) à Strasbourg où plusieurs membres du CA se sont rendus et en dernier lieu le SNPPS qui a invité des représentants de l'ANRP à son dernier Comité exécutif à Lille, et précise que le Président et la chargée des retraités du SNPPS sont venus le rencontrer dernièrement à Strasbourg pour renforcer leurs liens avec l'ANRP.

Il termine cette partie communication en précisant que Messieurs DUBOIS et GASSERT ont préparé une plaquette pour présenter et faire connaître l'association, que des promotions d'ouvrages et de romans (dont les auteurs sont en général d'anciens policiers) sont faites par le biais de la revue et souligne que l'ANRP est présente sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn, et indique qu'il utilise son profil personnel pour s'abonner à divers groupes et sites de policiers et invite les administrateurs à se rapprocher également de certains de ses groupes en fonction de leurs affinités afin d'augmenter la visibilité de l'ANRP.

Il conclut en indiquant que l'ANRP est toujours en perte d'adhérents et que la recherche de partenaires empêche parfois le respect du statut apolitique de l'association. Il indique que la cession du Centre Brunelin à Saint-Laurent-de-Neste ne sera pas avantageuse financièrement pour l'ANRP.

Les contacts noués avec les services, groupes et associations de policiers ont permis de faire des adhésions mais insuffisante pour assainir les finances. La rencontre avec le SNPPS pourra aboutir à un partenariat permettant de faire connaître et de guider les futurs retraités du SNPPS vers l'ANRP, qui devra être suffisamment attractive pour susciter des adhésions. Il pense que les actions menées dans le cadre d'associations de retraités comme Retraité Agir Ensemble, et les prises de positions publiques de l'ANRP pour soutenir les forces de l'ordre sont attractives.

Il indique que la pandémie n'a pas permis de donner la possibilité d'organiser des activités à part quelques-unes par le biais des sections.

L'ANRP a besoin de nouveaux adhérents, de nouveaux partenariats pour survivre. Ce type d'association n'étant plus attractive, il préconise de modifier la structure en se limitant à quelques sections locales ou en simplifiant l'association mais souhaiterait dans l'idéal qu'elle conserve sa forme actuelle avec l'aide de tous.

3) Rapport financier du Trésorier national

Compte- rendu de l'AGO du 5 mai 2022 :

Le Président donne la parole au Trésorier qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2021. Son exposé porte notamment sur le total du bilan, les produits d'exploitation et le résultat net.

Il présente le bilan pour l'exercice 2021

Total du Bilan :	1 412 4972 EUR
Produits d'exploitation :	58 589 EUR
Résultat net :	- 164 152 EUR

Il résume les faits marquants de l'année en détaillant l'ensemble des recettes et des dépenses, les biens immobiliers et fait un point sur l'ensemble des comptes et placements de l'association. Il précise que les recettes ont chuté de 12.77%, les charges d'exploitation (regroupant l'ensemble des dépenses de l'année) ont subi une légère augmentation de 1.27%, le poste de charges le plus significatif constitué des salaires et cotisations sociales représentent 38.48% de l'ensemble des charges mais précise qu'il ne serait pas raisonnable d'envisager des économies sur ce poste lorsqu'on connaît l'importance et le caractère indispensable du travail effectué par nos secrétaires.

Il présente ensuite les dépenses effectuées sur le compte de solidarité pour venir en aide aux adhérents et à leur famille ou pour leur offrir des cadeaux dans le cadre de la Tombola ou des fêtes de fin d'année.

Compte tenu de la situation financière de l'association et de ses pertes annuelles, il conclut en indiquant que l'association peut poursuivre son activité dans les mêmes conditions de fonctionnement pendant une durée de 4 à 5 ans. Il faudra ensuite envisager les mesures à prendre pour l'avenir et le devenir de l'association.

Il termine en adressant ses remerciements et félicitations au Président, aux membres du Bureau National pour le sérieux avec lequel ils gèrent l'association, facilitant l'exercice de sa fonction et remercie les secrétaires pour leur professionnalisme, leur réactivité et leur disponibilité.

4) Rapport d'information de la C.C.F.

Compte- rendu de l'AGO du 5 mai 2022 :

Le Président donne la parole aux membres de la Commission de Contrôle Financier.

Avant d'entrer dans les détails du rapport, Monsieur DUBOIS rappelle le rôle de la Commission de Contrôle Financier et le contexte de la précédente AGO qui s'est tenue le 24 juin 2021 à Strasbourg, au cours de laquelle les comptes 2019 et 2020 ont été présentés et approuvés.

Il précise qu'en raison des mesures sanitaires, la vérification des comptes s'est déroulée à distance : tous les documents ou renseignements nécessaires pour mener à bien leur mission ont été transmis par mail et remercie les membres du Bureau National et le secrétariat pour leur disponibilité et l'excellence des réponses obtenues.

L'ensemble des vérifications et contrôles permettent d'attester que les comptes sont tenus conformément aux règles comptables en vigueur et aux statuts de l'association de manière sincère et véritable. Les chiffres présentés par le Trésorier reflète une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de l'association.

Il indique que les dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'association sont parfaitement maîtrisées, et sont difficiles à diminuer encore plus, sauf à supprimer celles liées à la revue, ce qui ne paraît pas envisageable. La vente du centre de St Laurent permettrait de faire des économies (taxes foncières).

Il précise que la seule issue envisageable pour rétablir l'équilibre des comptes résiderait dans l'augmentation importante du nombre des adhérents mais difficilement réalisable.

Au regard des liquidités et du patrimoine de l'association, en l'état actuel, l'ANRP dispose de quelques années devant elle avant de devoir envisager sa dissolution.

Il conclut en saluant les efforts déployés par le Président, les membres du Bureau, du Secrétariat, et la rigueur qu'ils manifestent dans la gestion de l'ANRP, les membres de la C.C.F. atteste, une fois encore la sincérité et la fidélité des comptes présentés et appellent l'assemblée à délivrer quitus au bureau sortant, sans la moindre réserve, pour les comptes de l'exercice 2021.

L'assemblée générale, après la lecture du rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice 2021, approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

L'assemblée donne quitus au bureau sortant pour sa gestion de 2021, à l'unanimité.

5) Projet de vente du Centre Georges Brunelin St Laurent-de-Neste

Compte- rendu de l'AGO du 5 mai 2022 :

Le Président donne la parole à Monsieur FREMINET chargé du Dossier de St-Laurent.

Monsieur FREMINET indique que les évènements significatifs recensés depuis la construction du Centre Georges Brunelin à St-Laurent-de-Neste en 1969 jusqu'à la dernière AGO du 24 juin 2021 ainsi que les éléments d'appréciation de l'évolution de la situation ont déjà été présentés et débattus lors des précédentes réunions du CA, AGE et AGO. Il rappelle les 3 décisions qui ont été prises durant ces réunions :

Le Président national est autorisé :

- à vendre le bien,
- à céder le bien à un euro symbolique à la commune de St-Laurent-de-Neste,
- à céder le bien sous la forme de don à une œuvre du Ministère de l'Intérieur (Orphelinat, Fondation Jean Moulin ou autres)

Depuis que la décision a été prise de vendre le Centre Brunelin, différents acheteurs ont visité le centre de vacances, malgré la dégradation des bâtiments, certains d'entre eux ont procédé à des études complètes et chiffrées afin de réhabiliter les bâtiments en logement locatif. Aucun de ces investisseurs n'a pu finaliser son projet faute d'avoir pu trouver les financements nécessaires.

Monsieur FREMINET fait ensuite le point sur l'évolution de la vente, et détaille les faits marquants en 2021 :

- Défection d'un des acheteurs (Monsieur LATINO) qui au moment de signer le compromis de vente demandait un délai supplémentaire de 24 mois pour trouver ses financements,
- Nouveaux investisseurs intéressés par le site :

Association TRAIT D'UNION 65 qui souhaite acquérir le bien pour créer une structure pour accueillir ponctuellement aidants et aidés, avec le soutien de la commune, du département, ainsi que de plusieurs organismes publics dont l'ARS. La finalisation du projet de TRAIT D'UNION 65 nécessitera encore au minimum deux années d'études et préconise l'acquisition du bien par la commune pour un euro symbolique afin de sécuriser le projet.

Agence IMMODEF réseau immobilier militaire contactée par le Président national en complément des agences déjà mandatées, cette structure a trouvé des investisseurs potentiels : un premier acquéreur (Monsieur POILVE) qui souhaitait reconvertir les bâtiments en logements pour du personnel militaire de Tarbes, cet acheteur a dû abandonner son projet, le coût global des travaux ayant fortement augmenté en raison d'une forte pression actuelle sur les matières premières et de l'explosion des coûts qui en résulte.

Un 2^e acquéreur (Monsieur PARE) qui s'est présenté récemment pour l'acquisition du site de Saint Laurent de Neste, et doit prochainement aller visiter le bien et se mettre en relation avec le maire de la commune de Saint Laurent de Neste pour l'étude de faisabilité en lien avec la commune et l'intercommunalité.

La finalisation des projets de ces acquéreurs nécessite encore un délai important, il serait donc opportun de donner suite aux deux solutions raisonnables existantes ce jour, et de confirmer ainsi les votes sur le même sujet déjà exprimés à l'unanimité lors de la dernière AGO du 24 juin 2021 :

- l'une autorisant le Président national à céder le bien, y compris pour un euro symbolique, à la commune de St-Laurent-de-Neste ;
- la seconde autorisant le Président national à céder le bien sous forme de don à une œuvre du Ministère de l'Intérieur ou autre.

Il conclut en indiquant qu'il sera très difficile de vendre le site (centre délabré, nécessité d'investissements lourds, secteur d'activités économiques guère attractif) et précise que le centre occasionne des fortes dépenses annuelles et des risques importants : taxes foncière, entretien du terrain (arbres), bien non assuré, bâtiments plusieurs fois vandalisés, destruction et vols de matériaux. La vente du bien à un euro symbolique ou la cession gratuitement permettra de plus être exposés aux divers risques susmentionnés et permettra de faire des économies pérennes de coûts importants.

Au vu des éléments présentés, Monsieur FREMINET demande à l'assemblée d'autoriser le Président de l'ANRP à pouvoir vendre le Centre Georges Brunelin à la commune, en se laissant la possibilité de rajouter certaines conditions comme : vendre le bien à un euro symbolique ou le vendre à un montant minime, se laisser une possibilité de vendre certains arbres à un forestier, rajouter une clause permettant de récupérer de l'argent sur la vente, si la commune réussit à vendre le bien plus cher que son achat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 6) Proposition de révision des contrats de fourniture des accès internet et téléphoniques du siège aux fins de réduction des coûts et d'accès à la fibre

Le Président donne la parole à Madame PASSERIEUX qui rappelle l'objet de la révision des abonnements téléphonie / internet : l'organisation et les besoins de l'association ont évolué, le contrat de location de la téléphonie arrivant à échéance cette année, il est important de faire le point sur les abonnements de l'A.N.R.P. avant que le contrat soit reconduit tacitement aux mêmes conditions pour des périodes successives de 1 année.

Elle rappelle qu'un tableau comparatif des offres et des fiches produits ont été envoyées aux participants par mail.

Elle ouvre la discussion, un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Afin de pouvoir se laisser la possibilité de choisir n'importe quel prestataire, il a été proposé de regarder si le nom de domaine ANRP est accessible pour pouvoir créer une adresse mail @anrp.....

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

Internet :

Faut-il migrer vers une offre FIBRE pour avoir un débit de meilleure qualité et une stabilité de connexion ? **OUI à l'unanimité**

Téléphonie :

Faut-il maintenir la ligne de fax ? **NON à l'unanimité**

Faut-il réduire le nombre de lignes téléphoniques ? **OUI à l'unanimité,**

Combien de lignes téléphoniques faut-il conserver ? **A l'unanimité, 1 à 2 lignes selon l'offre choisie.**

Faut-il maintenir une ligne téléphonique dans l'appartement du 2e étage ? **NON à l'unanimité.**

7) Élection de Pascal BENITEZ, candidat à un poste au Bureau National

Le Président national souhaiterait soumettre aux membres du Conseil d'Administration l'élection d'un nouveau membre du Bureau National et propose la candidature de Pascal BENITEZ en tant que Chargé de projets.

Cette candidature est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration

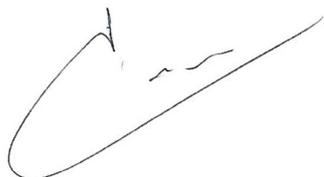
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h06

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Strasbourg, le 5 mai 2022

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance



Joël BALAUD
Président National



Gaëlle PASSERIEUX
Responsable administrative
et Comptable

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 5 mai 2022
Strasbourg

ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA POLICE
26 rue Sainte-Félicité
75015 PARIS